

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU MARDI 04 OCTOBRE 2022 A 14H00 A LA MAIRIE

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 Septembre 2022, une nouvelle convocation du conseil municipal a été faite en vertu de l'article L 2121-17 du CGCT.

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Étaient présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ;
M. PIRIS Laurent, conseiller municipal.

Absents : Mme CAUVET Francine, Mme GOS Pauline, Mme RAMEL Odile,
M. BOILEAU Olivier, M. FOREST Matthieu, M. SORAGNA Bruno, conseillers
municipaux.

Secrétaire de séance : M. KONNERT Yves, a été élu secrétaire

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande le rajout des affaires suivantes :

- Installation d'un kinésithérapeute dans un local communal (cave coopérative),
- Réalisation de chicanes de circulation dans l'agglomération de la Bréguière,

IL donne également lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- travaux d'aménagements intérieurs dans une partie d'un bâtiment existant, nommé cave coopérative, extension d'une salle d'exposition :
 - avenant n°2 au lot n°4, menuiseries métallique/bois et serrurerie (Entreprise DVM)
- travaux d'aménagements intérieurs dans une partie d'un bâtiment existant et construction neuve pour un local de commerce :
 - avenant n°1 au marché de travaux tous corps d'états (modification du montant global de l'opération),
 - avenant n°2 au marché de travaux tous corps d'états (prolongation de délai),
- adhésion de la Commune de Fox-Amphoux au service « retraites » du Centre de Gestion du Var
- approbation des statuts de la communauté de communes « Provence Verdon » (compétence jeunesse)
- adoption de principe de concession (ou de délégation) du service public de l'assainissement collectif,
- mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
- désignation au sein du conseil municipal d'un correspondant « incendie et secours »,
- convention entre le Département du Var et la Commune de Fox-Amphoux relative à la mission d'assistance techniques aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif,

- convention de mise à disposition d'un terrain communal entre la Commune de Fox-Amphoux et la société de chasse de Fox-Amphoux,
- contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale (2022/2024 Agence de l'eau),
- contrat d'approvisionnement en plaquettes forestières,
- location d'une partie de l'ancienne mairie par l'association « Polyphonie » (septembre 2022/juin 2023),
- affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rajout des 2 affaires demandées par M. le Maire, le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

= Installation d'un kinésithérapeute dans un local communal (cave coopérative) : à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide l'installation, dans un local communal de la cave coopérative, d'un kinésithérapeute médical et la remise en état des lieux par la Mairie.

= Réalisation de chicanes de circulation dans l'agglomération de la Bréguière : afin de finaliser la mise en sécurité de l'agglomération de la Bréguière, M. le Maire propose la réalisation de chicanes sur la RD 13 à Fox-Amphoux (PR12+850 et PR12+496), donne lecture d'un chiffrage établi à ce sujet et précise que cette opération a été subventionnée à hauteur de 11 000 E dans le cadre des amendes de police. A l'unanimité, des membres présents, la réalisation de chicanes est approuvée.

= Travaux d'aménagements intérieurs dans une partie d'un bâtiment existant, nommé cave coopérative, extension d'une salle d'exposition :

- **avenant n°2 au lot n°4, menuiseries métallique/bois et serrurerie (Entreprise DVM) :** à l'unanimité des membres présents, l'avenant n°2 portant sur une plus-value de 610.00 E HT est validé.

ARRIVEE de Mme CAUVET Francine, conseiller municipal, à 14H25

= Travaux d'aménagements intérieurs dans une partie d'un bâtiment existant et construction neuve pour un local de commerce :

- **avenant n°1 au marché de travaux tous corps d'états (modification du montant global de l'opération) :** à l'unanimité des membres présents, l'avenant n°2 portant sur des plus-values ou moins-values est validé comme suit : lot n°1 (terrassment/VRD) moins-value de 665.00 E HT ; lot n°2 (maçonnerie/gros-œuvre) moins-value de 2 750.00 E HT ; lot n°3 (charpente/couverture) inchangé ; lot n°4 (menuiseries métal/bois) moins-value de 676.00 E HT ; lot n°5 (électricité) plus-value de 2 315.00 E HT et moins-value de 440.00 E HT ; lot n°6 (plomberie/sanitaires/chauffage) plus-value de 2 310.00 E HT ; lot n°7 (peinture/revêtements souples) moins-value de 420.00 E HT. Le montant global du marché est donc porté à 201 057.10 E HT au lieu de 201 383.10 E HT
- **avenant n°2 au marché de travaux tous corps d'états (prolongation de délai) :** à l'unanimité des membres présents, la prolongation des délais est validée au 04/11/2022 au lieu du 30/09/2022.

= Adhésion de la Commune de Fox-Amphoux au service « retraites » du Centre de Gestion du Var : à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide l'adhésion de la Commune au service « retraites » du centre de gestion du Var.

= **Approbation des statuts de la communauté de communes « Provence Verdon » (compétence jeunesse)** : à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide la modification statutaire proposée par la Communauté de Communes Provence Verdon.

= **Adoption de principe de concession (ou de délégation) du service public de l'assainissement collectif** : à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte le principe de concession (ou délégation) du service public de l'assainissement collectif et autorise M. le Maire à poursuivre cette affaire.

= **Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023** : à l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 sur le budget communal (remplacement de la M14).

= **Désignation au sein du conseil municipal d'un correspondant « incendie et secours »** : en application du décret n°2022-1091 du 29/07/2022, à l'unanimité des membres présents, M. KONNERT Yves est désigné correspondant « incendie et secours ».

= **Convention entre le Département du Var et la Commune de Fox-Amphoux relative à la mission d'assistance techniques aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif** : à l'unanimité des membres présents, la convention ci-dessus mentionnée est reconduite pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023 et renouvelable 2 fois par période d'un an par reconduction tacite.

= **Convention de mise à disposition d'un terrain communal entre la Commune de Fox-Amphoux et la société de chasse de Fox-Amphoux** : M. le Maire a été sollicité par le Président de la Société de Chasse pour une mise à disposition d'une partie de la parcelle D n°178 afin d'y déposer 2 mobil-homes dans le cadre de leurs activités. Tenant compte que la société mène également des actions d'utilité publique pour la commune (tirs nuisibles, abattages sangliers, etc), M. le Maire propose une mise à disposition de ladite parcelle à titre gratuit pour une durée d'un an. A l'unanimité des membres présents (hormis M. PALAZZOLI qui n'a pas pris part au vote), cette mise à disposition est validée.

= **Contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale (2022/2024 Agence de l'eau)** : à l'unanimité des membres présents, M. le Maire est autorisé à signer avec l'Agence de l'Eau, le contrat ci-dessus mentionné.

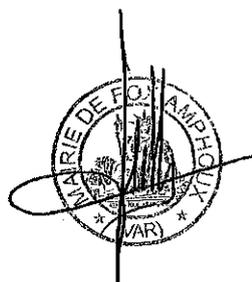
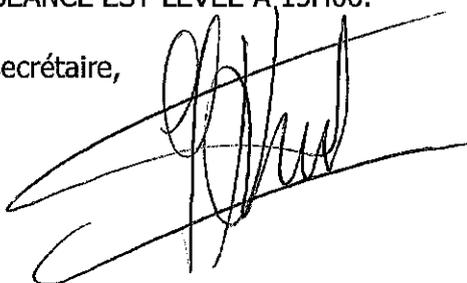
= **Contrat d'approvisionnement en plaquettes forestières** : 2 devis ont été réceptionnés pour la fourniture de plaquettes (Sarl AFA ENERGIE BOIS = 127.00 E HT la tonne livrée et Sarl ETS BAYLE = 140.00 E HT la tonne livrée). A l'unanimité des membres présents, il est décidé de valider le contrat d'approvisionnement avec la Sarl AFA ENERGIE BOIS.

= **Location d'une partie de l'ancienne mairie par l'association « Polyphonie » (septembre 2022/juin 2023)** : à l'unanimité des membres présents, il est décidé de reconduire la location citée ci-dessus avec l'association « Polyphonie » du 01/09/2022 au 30/06/2023 avec un loyer de 50 E pour cette période.

= **Affaires diverses.**

LA SEANCE EST LEVEE A 15H00.

Le secrétaire,



le Maire,